



Communication aux membres du Conseil communal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous transmettre, en annexe, le préavis N° 21/2013 définitif concernant la demande de crédit pour la mise aux normes et la modernisation de l'éclairage et de la gestion des commandes de l'éclairage à distance de la salle des spectacles. Le préavis joint au présent courrier remplace et annule le préavis portant même numéro et même titre qui était joint à la convocation pour la séance du Conseil communal qui vous a été adressée le 15 août 2013.

Les modifications apportées audit préavis concernent essentiellement les montants mentionnés sous la rubrique "Fournitures" en page 4 du préavis, montants auxquels il a été ajouté le coût du pupitre et des postes de commande de l'éclairage à distance et celui de la TVA pour ces fournitures. La prise en compte du coût de ce matériel, d'un montant de CHF 16'257.-- et de la TVA de CHF 1'300.55 avait malheureusement été oubliée lors de l'élaboration du préavis. Cette modification du coût des fournitures a bien évidemment été reportée sur le montant de la demande de crédit sollicitée par la Municipalité. Celle-ci s'élève dorénavant à CHF 196'500.-- (cent nonante six mille cinq cents francs).

Si le préavis qui vous a été adressé le 15 août est caduque, il n'en va pas de même de l'annexe qui l'accompagnait intitulée : "fiche technique concernant l'éclairage de la salle des spectacles...". Ce document reste d'actualité ; nous l'avons cependant à nouveau joint au préavis.

En vous priant de bien vouloir nous excuser pour les tracas occasionnés par les modifications apportées au préavis N° 21/2013, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

LA MUNICIPALITE

Annexe : ment.